



SNUipp/FSU

Syndicat National Unitaire  
des Instituteurs  
Professeurs des Ecoles  
et PEGC



☎ 04 75 64 32 02  
snu07@snuipp.fr  
Site: 07.snuipp.fr

**U.**  
**F.S.U.**

Privas, le 15 septembre 2017

Les co-Secrétaires départementaux

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Place André Malraux  
BP 627  
07000 PRIVAS

Réf: JSIA17062  
Objet: Déficit de postes

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

A l'issue de la troisième phase du mouvement, le constat est patent d'un déficit de personnels dans le département. C'est une situation nouvelle et inquiétante. Ainsi 7 postes n'ont pu être affectés à des titulaires et seront occupés par des collègues remplaçants. De fait, c'est le dispositif de remplacement qui voit son potentiel réduit. L'Ardèche rejoint donc la longue liste des départements déficitaires conservant néanmoins la particularité d'une attractivité qui ne se dément pas.

Les causes de cette situation sont à rechercher dans une gestion à court terme visant à assurer, dès la rentrée, un équilibre postes/personnels voire à créer un déficit en personnel. Cette situation est alarmante d'autant que l'analyse des années précédentes démontre que de façon structurelle, une dizaine de postes deviennent vacants en cours d'année. Si rien n'est fait, ce serait donc près de 15% des moyens de remplacement qui seraient détournés de leurs fonctions premières.

Nous dénonçons avec force ces méthodes qui conduisent à dégrader un peu plus les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Si rien n'est fait pour combler ce déficit et anticiper les vacances de postes à venir, la situation pourrait s'apparenter à la suppression d'une quinzaine de postes de TR dans le cadre de la carte scolaire ! On assisterait alors dans la réalité à une réduction forte des moyens pour les écoles alors même qu'officiellement 6 postes supplémentaires ont été attribués pour cette rentrée : un beau paradoxe de communicant !

Par ailleurs, ces deux dernières années, vous avez mené une politique de renforcement du secteur du remplacement dans le cadre des priorités ministérielles. Sur fond d'insuffisance de moyens, celle-ci a eu pour incidence une diminution du nombre de classes dans le département et, en corollaire, une augmentation du taux d'encadrement. Nous avons pu noter néanmoins une amélioration sur le front du remplacement l'an dernier. Celle-ci sera remise en cause par le contexte déficitaire de cette rentrée.

En conséquence nous vous demandons de nous indiquer l'action que vous avez engagée ou que vous prévoyez de mener afin de pouvoir à la couverture des postes vacants actuels et à venir. Les solutions ne sont pas nombreuses. Soit l'Ardèche a recours à la liste complémentaire du concours, garantissant ainsi un vivier de personnels en formation. Soit, elle fait appel à des contractuels, précarisant le service public d'éducation !

Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre indéfectible attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Elvire BOSC

Houria DELBOSC

Jimmy SANGOUARD